

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

071025535

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

070362194

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NON-FLAMMABLE PROPELLANT SPRAY CERAMICS

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Spray Glaze Cad Fluorescent, Spray Glaze Propulseur Ininflammable

Codes de produit et de commande : EG-02LF- Nova /Indenco Spray Glaze- Low Fusing 111 Grams
EG-03NLF-Indenco Spray Glaze- Low Fusing 48 /96Grams
EG-04FNLF- Indenco Fluorescent Low Fusing Cad Spray Glaze 48/96 grams
EO- Base Opaque AEROpaque EO- A2-D3 AEROpaque Shades

Fabricant :

Enamelite® LLC
52 West King Street
Myerstown, PA, USA 17067

Distributeur : Indenco Dental Products Inc. Corona, CA.

1-800-373-7542 URGENCE CHIMIQUE (24 heures/7 jours)
Expéditions internationales : appeler collect 1-484-951-2432

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Présentation des situations d'urgence : Il s'agit d'un aérosol propulseur clair et ininflammable avec une odeur de menthe poivrée.



SGH Étiquette :



SGH Mention d'avertissement : Danger

Présentation des situations d'urgence : NON-FLAMMABLE PROPELLANT AEROSOL. Plus lourd que l'air. Eviter les gelures. Garder hors de la portée des enfants. Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. L'aspiration peut provoquer des lésions aux poumons et le système respiratoire. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Statut réglementaire selon l'OSHA : Ce produit est considéré comme dangereux selon 29 CFR 1910.1200 (Hazard Communication).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

CODE DE MENTIONS DE DANGER :

Risques physiques

H227, Liquide combustible.

Risques pour la santé

H305, Peut être nocif en cas d'ingestion et pénètre dans les voies aériennes.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H320, Provoque une irritation des yeux.

H333 Peut être nocif si inhalé.

H336, Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Risques environnementaux

H402, Toxicité pour la vie aquatique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NON-FLAMMABLE PROPELLANT SPRAY CERAMICS

CODE DE DÉCLARATIONS DE MISE EN GARDE :

Général

P101, Garder hors de la portée des enfants.

P103, Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Prévention

P233, Conserver le conteneur bien fermé.

P234, Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P261, Éviter de respirer les émanations / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P262 Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements.

P264, Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

P270, Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse

P312, Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P331, Ne pas faire vomir.

P340, Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P352, Laver avec de l'eau et du savon.

P362, Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Stockage

P403, Entreposer dans un endroit bien ventilé.

P412, Ne pas exposer à des températures dépassant 21 °C/70 °F.

VOIES D'ENTRÉE : Contact avec les yeux, d'absorption par la peau et en cas d'inhalation.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucune.

SECTION 3 : COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR INGRÉDIENT

COMPOSANT	N° CAS	EINECS #	QUANTITÉ % POIDS	N° d'enregistrement REACH
Solstico™ 1234ze	29118-24-9	471-480-4	Prop.	Non
SDA-38B-17	64-17-5	200-578-6	Prop.	Oui
Porcelaine dentaire	12001-21-17	310-194-1	Prop.	Non
Huile de menthe poivrée	8006-90-4	282-015-4	Prop.	Non

Le numéro d'enregistrement REACH est la combinaison du numéro EINECS et du numéro CAS, par exemple SDA-38B-17 ; N° d'enregistrement REACH est 200578664175.

Les niveaux d'oxygène doivent être maintenus supérieurs à 19,5 % à la pression atmosphérique normale, ce qui équivaut à une pression partielle de 135 torr.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NON-FLAMMABLE PROPELLANT SPRAY CERAMICS

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Irriguer les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau tiède. Contacter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Laver les vêtements séparément avant réutilisation. En cas d'injection à haute pression sous la peau, toujours consulter un médecin.

Inhalation : Déplacer à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : Rincer abondamment la bouche. Ne pas faire vomir sans conseil du centre antipoison. Ne pas faire de bouche-à-bouche. En cas de vomissements, gardez la tête basse afin que le contenu de l'estomac ne pénètre pas dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin.

Remarques pour le médecin : En cas de des difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Maintenir la victime au chaud. Maintenir la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Conseils généraux : En cas d'exposition ou si concerné : de surexposition persistent. Assurez-vous que le personnel médical est conscient du ou des matériaux impliqués et prend les précautions nécessaires pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés inflammables : Produit aérosol propulseur ininflammable toujours inflammable selon les critères de l'OSHA (point d'éclair > 93,3 °C (200 °F)). Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent.

Agent d'extinction : Eau pulvérisée Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone; ne pas utiliser de l'eau comme extincteur, peuvent propager le feu.

Protection des pompiers : Porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression, vêtements de protection et masque.

Mesures de protection : Travaillez dans des zones bien ventilées. Éviter sources d'inflammation.

Gestion des déversements : Arrêtez la source de la libération si vous pouvez le faire sans risque. Nettoyer les déversement dès que possible, observant précaution dans les Contrôles d'exposition/Protection individuelle . Placer les matériaux contaminés dans des contenants jetables et les éliminer conformément aux réglementations applicables.

Rapport : Les réglementations américaines exigent de signaler les déversements de ce produit qui pourrait atteindre les eaux de surface. Signalez les déversements aux autorités locales et/ou à Hazmat Services™, Inc. 1-800-373-7542 pour les envois internationaux 1-484-951-2432.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer le produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ou ingérer. Éviter une exposition prolongée. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Stockage : Stockage d'aérosol propulseur ininflammable entre 21 °C (70 °F). La pression dans les conteneurs scellés peut augmenter sous l'influence de la chaleur. Éloigner des sources d'inflammation. Conserver le contenant fermé hermétiquement dans un frais, bien ventilé. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Garder hors la de la portée des enfants.

SECTION 8 : MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle :**

Porter lunettes de protection/lunettes de sécurité. En cas de risque de buée, porter un écran facial complet. Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Chemise à manches longues et pantalons longs recommandés, et combinaison intégrale et bottes recommandées, lors de la manipulation de gros volumes ou dans des situations d'urgence.

Utiliser un respirateur à air ou à adduction d'air correctement ajusté conformes à une norme approuvée si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur sélectionné (EN136, EN 140 or EN 149). Si les limites d'exposition sur le lieu de travail pour le produit ou les composants sont dépassées, un équipement approuvé par le NIOSH doit être porté. La sélection appropriée du respirateur doit être déterminée par un personnel adéquatement formé, en fonction des contaminants, du degré d'exposition potentielle et des facteurs de protection respiratoire publiés. Cette équipement doit être disponible pour une utilisation non routinière et d'urgence.

Valeurs limites du seuil : **OSHA MPT** : 800 ppm

United Kingdom MPT (ppm) : 800 ppm.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Poudre blanche avec un odeur de menthe poivrée.

Couleur : Poudre blanche

Densité de vapeur (Air=1) : >3,5 à 59 °F (15 °C)

Gravité spécifique (Eau=1) : > 2 à 25 °C (77 °F)

Odeur : Léger odeur.

Solubilité (eau) : Insoluble (0,373 ml/100ml)

Point d'éclair : > 200 °F (93,3°C).

Remarque : Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur la matière testée, mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie d'un lot spécifique ou comme des éléments de spécification.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes de stockage, de manipulation, de température et de pression normales et prévues.

CONDITIONS À ÉVITER : Extrême hautes températures.

INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRES MATIÈRES : Métaux alcalins. Éviter le contact avec poudre d'aluminium, béryllium, et zinc.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes de carbone et fluorure d'hydrogène.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NON-FLAMMABLE PROPELLANT SPRAY CERAMICS

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet aigu : *Nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. Nocif : peut endommager le système nerveux central en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.* À des concentrations élevées, les vapeurs et les brouillards de pulvérisation peuvent provoquer des étourdissements et de la somnolence.

Sensibilisation : Cette substance peut avoir un potentiel de sensibilisation pouvant provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

Cancérogénicité

ACGIH Carcinogènes : Aucune.

IARC Monographies : Aucune.

US NTP : Aucune.

US OSHA : Aucune.

Épidémiologie : Aucune

Tératogénicité : Aucune.

Mutagénicité : Aucune.

Effets sur la reproduction :
Aucune.

Effets neurologiques : Peut causer des troubles du système nerveux central (par exemple, narcose impliquant une perte de coordination, faiblesse, fatigue).

Informations supplémentaires : Aucune.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ : La toxicité de cette substance pour les organismes aquatiques n'a pas été évaluée. Par conséquent, ce matériau doit être tenu à l'écart des systèmes d'égouts et de drainage et de tous les plans d'eau.

DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT : Le devenir environnemental de ce matériau n'est pas disponible. Aucun appauvrissement de la couche d'ozone.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Précautions individuelles : Tenir éloigné le personnel qui n'est pas indispensable sur place. Les autorités locales doivent être informées si des fuites significatives ne peuvent pas être maîtrisées. Rester en amont. Tenir hors des zones basses. Ventiler les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Voir la Section 8 de cette MSDS pour équipement de protection individuelle.

Précautions environnementales : Restez contre le vent et loin du déversement. Porter un équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire, selon les conditions. N'entrez pas ou ne restez pas dans la zone à moins que la surveillance n'indique que vous pouvez le faire en toute sécurité. Isoler la zone dangereuse et limitez l'accès à l'équipe d'urgence.

Méthodes de confinement : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Ventilation.

Les petits déversements : Ventiler la zone.

Autres informations : Nettoyer conformément à toutes les réglementations applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Suivre les précautions indiquées dans la section Manipulation et entreposage, section 7 de cette fiche signalétique.

Classification du département américain du transport (US DOT) pour l'autoroute : Bien de consommation, ORM-Dor UN1950, Aérosols, ininflammables, 2.2

IATA/ICAOCARGO AÉRIEN UNIQUEMENT : Produit de consommation, 9 avec une capacité de 9 L (2,38 gals)

UN1950, Aérosols, non inflammables, 2.2

Utilisez l'instruction d'emballage 203 pour une capacité allant jusqu'à 150 kg (330,7 lb).

IMO / IMDG : UN1950, Aérosols, non inflammables, 2.2

Utilisez les instructions d'emballage P003 et LP02.

RID / ADR : UN1950, Aérosols, non inflammables, 2.2

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NON-FLAMMABLE PROPELLANT SPRAY CERAMICS

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA 311/312 CATÉGORIES :

Effets immédiat (aiguë) sur la santé : Oui

Différé (Chronique) effets sur la santé : Non

Danger d'incendie : Non

Risque de décharge de pression soudaine : Oui

Risque de réactivité Non



SGH Étiquette :

CLASSIFICATION SELON LE RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008/EC (CLP/SGH) : Oui

Classification selon la directive 67/548/EES § 199/45/ES : Non classifié comme dangereux.

CLASSIFICATION SIMDUT : Ce produit a été classé selon les critères de danger du Controlled Products Regulations et cette FDS contient toutes les informations requises requis par ces règlements.

Européen communauté



F



Xi

:

CAA 112(r) (TQ) : Aucune.

CERCLA (RQ) : Aucune.

Section 313 : Aucun.

REACH conforme : Oui, voir les produits chimiques répertoriés dans la section 3.

Prop. 65 : Aucune.

É.U : Kaolin et SDA-38B-17 sont répertoriés dans FL, IL, PA, MA, MN, MI et RI comme substance dangereuse.

LISTES D'INVENTAIRES CHIMIQUES : Kaolin et SDA-38B-17 sont répertoriés en AUSTRALIE, CANADA, UNION EUROPÉENNE, CORÉE, PHILIPPINES, JAPAN, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE et ÉTATS-UNIS.

EU PHRASES RISQUE ET SÉCURITÉ : R22 : Nocif en cas d'ingestion; R38 : Irritant pour la peau; R65 : Nocif : peut causer des dommages aux poumons en cas d'ingestion et R66 : Une exposition répétée peut causer une peau sèche ou des gerçures.

S2 : Garder hors de la portée des enfants; S9, Conserver les récipient dans un endroit bien ventilé; S24 : Éviter le contact avec la peau; S36/37 : Porter des vêtements de protection adaptés et gants; et S62 : En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter un médecin immédiatement et montrer cette conteneur ou étiquette.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Agence américaine de protection contre les incendies (NFPA)

Système d'identification des matériaux dangereux (HMIS)

NFPA

1 Santé

1 Inflammabilité

0 Instabilité

1 = Léger

2 Modéré

3 Haute

Mortelles

HMIS

1 Santé

1 Inflammabilité

0 Réactivité

F EPI

Système d'évaluation : 0 = Aucun danger ; 1 = Léger danger; 2 = Dangers modérés ; 3 = Danger sérieux ; 4= Danger grave.

ÉNONCÉ DE RÉVISION : Il s'agit d'une nouvelle FDS pour modifier l'adresse du fabricant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NON-FLAMMABLE PROPELLANT SPRAY CERAMICS

ABRÉVIATIONS :

VLS	Valeur limite de seuil	MPT	Moyenne pondérée dans le temps
LECT	Limite d'exposition à court terme	Limite LEP	Limite d'exposition autorisée
OSHA	Occupational Safety & Health	NIOSH	Institut national de sécurité et santé
NFPA	Agence américaine de protection contre les incendies	SIMDUT	Système d'information sur les matériaux dangereux sur les lieux de travail
IARC	Int. Centre de recherche sur le cancer	RCRA	Loi sur la récupération pour la conservation des ressources
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques	CE50	Dose d'effet
CL50 :	Concentration létale	DL50	Dose létale
CAS	Numero de Chemical Abstract Service	NDA	Aucune donnée disponible
SO	Sans objet	≤	Inférieure ou égale à
≥	Supérieures ou égales à	SNC	Système nerveux central
LEL	Limite explosive inférieure	LSE	Limite explosive supérieure
kgs	kilogrammes	lbs	livres
ACGIH	Conférence américaine indépendante des hygiénistes industriels gouvernementaux		
SARA	Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement		
EINECS	Inventaire européen des ventes de produits chimiques commerciaux existants		
MAK	Valeurs de concentration maximales en Allemagne		
SGH	Système mondial d'harmonisation		

Ce produit est réservé **À UN USAGE PROFESSIONNEL EN LABORATOIRE UNIQUEMENT !**

Les bouteilles doivent être transportées en position verticale sécurisée, dans un camion bien ventilé.

NE JAMAIS TRANSPORTER DANS L'HABITACLE D'UN VÉHICULE.

Préparée : 19 Décembre 2014 Remplace : 12 Avril 2014

REMARQUE : Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes, mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Enamelite® LLC, ses employés et ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables de tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus.

Ces informations, recommandations et suggestions ont été compilées à partir de documents de référence et d'autres sources considérées comme fiables. Cependant, l'exactitude ou l'exhaustivité de la FDS n'est pas garantie par Enamelite® LLC, ses employés ou ses sociétés affiliées, et aucune responsabilité n'est assumée ou implicite pour toute perte ou tout dommage résultant d'inexactitudes ou d'omissions. Étant donné que les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, aucune garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier n'est expresse ou implicite. Cette FDS n'est pas destinée à être une licence d'exploitation ou une recommandation d'enfreindre des brevets. Approprié avertissements et une manipulation en toute sécurité procédures doit être fourni aux gestionnaires et aux utilisateurs. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches pour déterminer l'adéquation des informations à leurs fins particulières. Les personnes non spécifiquement et correctement formées ne doivent pas manipuler ce produit chimique ou son contenant. Cette FDS est fournie sans aucune garantie expresse ou implicite, y compris la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier.

Section 1. Identification

SGH Identificateur du produit	:	Indenco Low Fusing Fluorescent Spray Glaze
Autres moyens d'identification	:	Non disponible.
Code produit	:	5100315, 5100316
Type du produit	:	Gaz.
Utilisation du produit	:	Produits dentaires

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Sans objet.

Informations sur le fournisseur	:	Indenco dental products inc. 149 N. Maple St. Corona CA. 92880
Numéro de téléphone d'urgence (avec heures d'opération)	:	APPELER INFOTRAC (USA) 1-800-535-5053 OU APPELS INTERNATIONAUX COLLECT 1-352-323-3500

Section 2. Identification des dangers

Statut HCS / OSHA	:	Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA.
Classification de la substance ou du mélange	:	AÉROSOLS INFLAMMABLE - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION DES YEUX - Catégorie 2A CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 1A Pourcentage du mélange constitué d'ingrédient(s) de toxicité inconnue : 67,7%

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

- : Danger
- : Aérosol extrêmement inflammable.
- : Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.
- : Provoque de graves irritations oculaires.
- : Provoque une irritation cutanée.
- : Peut provoquer le cancer.

Déclarations de mise en garde

Prévention

- : Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Porter des gants de protection. Porter protection des yeux ou du visage. Porter des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas pulvériser sur une flamme ouverte ou une autre source d'inflammation. Bien se laver les mains après avoir manipulé le produit. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

- Réponse** : En cas d'exposition ou si concerné : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.
- Stockage** : Garder dans un endroit fermé à clé. Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C/122 °F. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
- Élimination** : Éliminer le récipient et contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Dangers non classés par ailleurs** : Aucun connu.

Section 3. Composition/informations sur ingrédients

- Substance/mélange** : Mélange
Autres moyens d'identification : Non disponible.

Numéro CAS/autres identifiants

- Numéro CAS** : Sans objet.

Peut contenir un ou plusieurs des composants suivants dans des quantités considérées comme dangereuses :

Ingrédient nom	Numéro CAS	Numéro CE	%
Éthanol	4-17-5	200-578-6	> 25 à < 50

Toute concentration indiquée dans une plage est de protéger la confidentialité ou est due à la variation du lot.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.

Limites d'exposition professionnelle, le cas échéant, sont listés dans Section 8.

Section 4. Mesures de premiers secours

Description des nécessaire mesures de premier secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Détecter la présence de lentilles de contact et les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. S'il n'y a pas de respiration, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, un personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. La réanimation par bouche-à-bouche peut-être dangereuse pour la personne qui l'administre. Consulter un médecin. En cas d'inconscience, placer la victime en position de récupération et consulter immédiatement un médecin. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés comme les cols, cravates et ceintures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, imbibez abondamment les vêtements contaminés d'eau avant de les retirer. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.
- Ingestion** : Comme ce produit est un gaz, se référer à la section inhalation.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires. Le contact avec un gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
- Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Le contact avec un gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
- Ingestion** : Comme ce produit est un gaz, se référer à la section inhalation.

Surexposition signes/symptômes

- Contact avec les yeux** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
 - douleur ou irritation
 - larmoiement
 - rougeur
- Inhalation** : Non spécifique données.
- Contact avec la peau** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
 - rougeur
 - irritation
- Ingestion** : Non spécifique données.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. S'il est possible que des fumées soient encore présentes, le sauveteur doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir informations toxicologiques (Section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent compatible avec l'incendie en cours.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques résultant du produit chimique** : Contient du gaz sous pression. Aérosol extrêmement inflammable. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans des zones basses ou confinées ou se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et de retour de flamme, provoquant un incendie ou une explosion. Les contenants d'aérosol qui éclatent dans un incendie peuvent être propulsés à grande vitesse. Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion.
- Produits de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, composés halogénés

- Actions de protection spéciales pour les pompiers** : Isolez la zone en faisant sortir toutes les personnes dans les environs de l'incident s'il y a un feu. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Contacter immédiatement le fournisseur pour des conseils spécialisés. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression.

Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Évacuer zones environnante. Empêcher le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. En cas de rupture d'aérosols, des précautions doivent être prises en raison de l'échappement rapide du contenu sous pression et du propulseur. Si un grand nombre de conteneurs sont rompus, traiter comme un déversement de produit en vrac conformément aux instructions de la section sur le nettoyage. Fermer toutes les sources d'inflammation. Pas de fusées éclairantes, de fumée ou de flammes dans la zone de danger. Éviter pas respirer gaz. Assurer une ventilation appropriée. Porter approprié respirateur lors de la ventilation est insuffisante. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, prendre note de toute information dans la section 8 sur les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".
- Précautions environnementales** : S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face aux rejets accidentels de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Informez les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Les petits déversements** : Appelez immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions.
- Déversements importants** : Appelez immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Remarque : voir la Section 1 pour les coordonnées d'urgence et la Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (Voir section 8). Contient du gaz sous pression. Récipient sous pression : Protéger des rayons du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation. Éviter d'exposer obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Éviter pas respirer gaz. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré. Porter approprié respirateur lors de la ventilation est insuffisante. Stocker et utiliser éloignées de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, des surfaces chaudes, ou des sources d'inflammation. Utiliser de l'équipement électrique (de ventilation, d'allumage et matière manipulation) équipement. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas perforer ou incinérer conteneur.

Conseil sur d'hygiène général professionnelle

- : Il est interdit de manger, boire et fumer dans toutes les zones où cette matière est manipulée, stockée ou traitée. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrée dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- : Stocker conformément aux règlements locaux. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Stocker à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Maintenez le conteneur fermé et rendu étanche jusqu'au moment de l'utilisation.

Section 8. Mesures de contrôle d'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ingrédient nom	Limites d'exposition
Éthanol	ACGIH VLS (États-Unis, 3/2016). LECT : 1000 ppm 15 minutes. OSHA LEP 1989 (États-Unis, 3/1989). MPT : 1000 ppm 8 heures. MPT : 1900 mg/m ³ 8 heures. NIOSH LER (États-Unis, 10/2013). MPT : 1000 ppm 10 heures. MPT : 1900 mg/m ³ 10 heures. OSHA LEP (États-Unis, 2/2013). MPT : 1000 ppm 8 heures. MPT : 1900 mg/m ³ 8 heures.

- Contrôles techniques appropriés** : Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des émanations, du gaz, de la vapeur ou du brouillard, utiliser des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou réglementaires. Les contrôles techniques doivent également maintenir les concentrations de gaz, de vapeur ou de poussière en dessous de toute limite inférieure d'explosivité. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Contrôles d'exposition de l'environnement** : Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de processus de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, des épurateurs de fumées, des filtres ou des modifications techniques de l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Mesures de protection individuelle**
- Mesures d'hygiène** : Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.
- Protection des yeux/du visage** : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : chimique lunettes anti-éclaboussures.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. En respectant les paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifiez durant l'utilisation si les gants ont encore leurs propriétés de protection. Il est à noter que la durée de temps jusqu'à ce que le matériau des gants se perce peut varier pour chaque matériau de gant et pour les gants de différents fabricants. Dans le cas de mélanges consistant de différentes substances, le temps de protection par les gants ne peut pas être évalué avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant la manipulation de ce produit. Lorsqu'il existe un risque d'inflammation dû à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent inclure une combinaison, des bottes et des gants antistatiques.
- Autres protection cutanée** : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du potentiel d'exposition, sélectionner un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour assurer un bon ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur sélectionné.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

- État physique** : Gaz. [Gaz comprimé liquéfié.]
Couleur : Non disponible.
Odeur : Non disponible.
pH : Non disponible.
Point de fusion : Non disponible.
Point d'ébullition : Non disponible.
Point d'éclair : Système fermé : 48,9°C (120°F)
Inflammabilité (solide, gaz) : Extrêmement inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
- Inférieure et supérieure explosif (inflammable) limites** : Non disponible.
Pression de vapeur : Non disponible.
Densité de vapeur : >1 [Air = 1]
Densité relative : 2,7
Solubilité : Très légèrement soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.
- Solubilité dans l'eau** : 0,373 g/l
Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non disponible.
Auto-inflammation température : Non disponible.
Viscosité : Non disponible.
- Aérosol produit**
Type d'aérosol : Spray

Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucun spécifique données de test relatives au réactivité disponibles pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, réactions dangereuses ne se produira pas.
- Conditions à éviter** : Éviter toute source d'inflammation (étincelle ou flamme).
- Matériaux incompatibles** : Non spécifique données.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Éthanol	CL50 Inhalation vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
Éthanol	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 milligrammes	-
	Yeux - Modéré irritant	Lapin	-	0,06666667 minutes 100 milligrammes	-
	Yeux - Modéré irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Grave irritant	Lapin	-	500 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	400 milligrammes	-
	Peau - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 20 milligrammes	-

Classification

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
Éthanol	-	1	-

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigu potentiel sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque de graves irritations oculaires. Le contact avec un gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
- Inhalation** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Le contact avec un gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.
- Ingestion** : Comme ce produit est un gaz, se référer à la section inhalation.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur
- Inhalation** : Non spécifique données.
- Contact avec la peau** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
rougeur
irritation
- Ingestion** : Non spécifique données.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme**Exposition à court terme**

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
Effets différés potentiels : Non disponible.

Une exposition à long terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.
Effets différés potentiels : Non disponible.

Effets chronique potentielle sur la santé

Non disponible.

- Général** : Aucun effet significatif ou danger critique.
Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.
Tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.
Effets sur la fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité**Estimations de la toxicité aiguë**

Non disponible.

Section 12. Informations écologiques**Toxicité**

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
Éthanol	Aigu CE50 17,921 µg/l Eau de mer	Algues - - Ulva pertusa	96 heures
	Aigu CE50 2000 µg/l Eau fraîche	Daphnies - Daphnia magna :	48 heures
	Aigu CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larves	48 heures
	Aigu CL50 42000 µg/l Eau fraîche	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4,995 mg/l Eau de mer	Algues - - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 100 ul/L Eau fraîche	Daphnies - Daphnia magna Neonate	21 jours
	Chronique NOEC 0,375 ul/L Eau fraîche	Poisson - Gambusia holbrooki Larves	12 semaines

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogPow	FBC	Potentiel
Éthanol	-0,35	-	faible

Mobilité dans le sol




- Sol/eau coefficient de partition (K_{oc})** : Non disponible.
Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations d'élimination

Méthodes d'élimination

- : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables auprès d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être jetés non traités à l'égout à moins d'être pleinement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les récipients sous pression vides doivent être retournés au fournisseur. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériel et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire. Les conteneurs vides et les revêtements/doublures peuvent retenir certains résidus de produit. Ne pas perforer ou incinérer conteneur.

Section 14. Informations de transport

	DOT Classification	TDG Classification	Classification du Mexique	ADR/RID	IMDG	IATA
N° UN	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950
Nom d'expédition approprié UN	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aérosols inflammable
Classes de danger pour le transport	2,1	2,1 	2,1	2,1 	2,1 	2,1
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-	-
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations supplémentaires		Produit classée selon les articles suivants du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses : 2,13 à 2,17 (Classe 2), 2,7 (Marque de polluant marin). La marque de polluant marin n'est pas requise lors du transport par route ou par rail.	-	Le marquage de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kg. <u>Code du tunnel</u> (D)	La marque de polluant marin n'est pas requis lors du transport dans des quantités ≤5 L ou ≤5 kgk	La marque de substance dangereuse pour l'environnement peut apparaître si elle est requise par d'autres réglementations de transport.

Précautions particulières pour l'utilisateur

- : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations réglementaires

Règlement fédéral américain : TSCA 8(a) CDR Exempte/ Exemption partielle : Non déterminé
États-Unis inventaire (TSCA 8b) : Non déterminé

Loi sur l'assainissement de l'air Section 112 (b) Dangereux Polluants Atmosphériques (HAPs) : Non répertorié

Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I : Non répertorié

Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe II : Non répertorié

DEA Liste I Produits chimiques (Précurseurs chimiques) : Non répertorié

DEA Liste II Produits chimiques (Produits chimiques essentiels) : Non répertorié

SARA 302/304

Composition/informations sur ingrédients

Non produit étaient trouvé.

SARA 304 RQ : Sans objet.

SARA 311/312

Classification : Danger d'incendie
Décharge de pression soudaine
Immédiat (aiguë) risque pour la santé
Danger différé (chronique) pour la santé

Composition/informations sur ingrédients

Nom	%	Danger d'incendie	Décharge de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
Éthanol	> 25 à < 50	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

Règlements des États

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : ÉTHANOL; DENATURED ALCOHOL;

New York : Aucun les composants sont répertoriés.

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés : ÉTHANOL; ALCOOL

Pennsylvania : Les composants suivants sont répertoriés : DENATURED ALCOHOL; Éthanol

Inventaire canadien : Non déterminé.

Règlements internationaux

International listes

- Australie inventaire (AICS)** : Non déterminé.
- Inventaire de la Chine (IECSC)** : Non déterminé.
- Japan Inventaire (ENCS)** : Non déterminé.
- Japan Inventaire (ISHL)** : Non déterminé.
- Corée inventaire** : Non déterminé.
- Malaysia Inventaire (EHS Registre)** : Non déterminé.
- Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZOIC)** : Non déterminé.
- Inventaire des Philippines (PICCS)** : Non déterminé.
- Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TSCI)** : Non déterminé.
- Turkey inventaire** : Non déterminé.

Produits chimiques de l'Annexe I de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe II de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Produits chimiques de l'Annexe III de la Liste de la Convention sur les armes chimiques : Non répertorié

Section 16. Autres informations

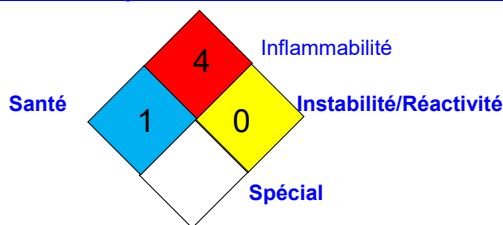
Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail (U.S.A.)

Santé	*	1
Inflammabilité		4
Risques physiques		0
Protection personnelle		F

Prudence : Les notations HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

Agence américaine de protection contre les incendies (É.U.)



Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

Historique

Date d'impression : 12/23/2016
Date de publication / Date de révision : 12/23/2016
Date de la précédente édition : 12/21/2016
Version : 1,01

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë
BCF = Facteur de bioconcentration
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association internationale du transport aérien
IBC = Conteneur en vrac intermédiaire
IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine)
UN = United Nations

Références : Non disponible.

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans ces est exacts. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne doivent être distribuées que conformément à la loi.